



PROCÈS VERBAL LUDNI 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **M. Christopher CAMMERMAN**, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Christopher CAMMERMAN, Mme Valérie SNOECK, M. Sliman MELLOUK, Mme Valérie PHOUMALY, M. Dominique VAAST, Mme Léa BOURDEAU, M. Vincent QUENTON, Mme Véronique DROBNJAK, M. Alain CLAIN, Mme Tifaine AROLO, M. Rémy SNOECK, Mme Christelle FRANCILLONNE, M. Kévin BUSSIGNIES, Mme Martine FAGET, M. Marc MOISSON, Mme Audrey DELIGNY, Mme Sophia CLERY, M. Jean Luc PARIS, Mme Delphine STURARO.

Secrétaire élue : Mme Léa BOURDEAU

Présents : 19

Votants : 19

Pouvoirs : 0

Quorum : 11

Je vous demande l'autorisation d'un ajout de point à l'ordre du jour qui est le suivant :

Désignation des élus municipaux dans les commissions intercommunales de la CCPOH.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2026 :

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

II. VOTE DES TAUX DES 3 TAXES :

Délibération N°06056226041

M. le Maire propose que les taux d'impositions communaux ne changent pas et seront comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : **41,97** (avec la part ajoutée du département suite à la réforme fiscale)

- Taxe foncière (non bâti) : **44,21**

- Taxe d'habitation des résidences secondaires : **10,34**

Adoptée a 19 voix pour et 0 voix contre.

III. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

Délibération N°06056226031

M. le Maire nous informe que lors de la commission des finances, il a été proposé de reconduire les subventions à l'identique de l'année précédente pour chaque association ayant déposé une demande. En revanche, les avantages annexes dont certaines associations bénéficiaient auparavant — tels que l'organisation de goûters, la remise de coupes ou l'attribution de gerbes de fleurs — ne seront plus accordés, pour des raisons budgétaires.

Associations	Subventions attribuées en 2026
AMSA	100

SOUS LES CHAPEAUX D'HELFIRIE	1000
JEUNES SAPEURS CLERMONT	160
ASL	2200
PRIX MALIN	500
CLUB BELLE EPOQUE	400
ANCIENS COMBATTANTS	400
RANCH PF	1000
JUDO CLUB	1900
OPEN SKY	o Aucun dossier
FOOTBALL	3800
MUSEE DU CHEVAL	500
LES ATTELAGES	500
FESTIVAL DES MARAIS	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	1900
AVENIR CYLCISTE	600
CLUB CYCLO	700
PICARDIE FAUNE SAUVAGE	250
Noel école	800
Classe de neige	2400
CCAS	12800

Pour un montant total de subvention de **32 400€**

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande pourquoi la subvention de l'association AMSA est en baisse et aucune pour Opensky.

M. le Maire répond que cela correspond à la demande de l'association et pour Opensky aucun dossier de déposé.

Adoptée a 19 voix pour et 0 voix contre.

IV. TARIF CANTINE :

Délibération N°06056226032

Les prix actuels sont de **5,30 euros par enfant.**

M. le Maire propose de reconduire les tarifs suivant pour la rentrée de septembre 2026

Les tarifs :

- 5,30 € par enfant ;
- 10,00 € si l'inscription n'a pas été effectuée au préalable.

Adoptée a 19 voix pour et 0 voix contre.

V. TARIF BROCANTE :

Délibération N°06056226033

Suite à la commission finance M. le Maire nous indique qu'il est nécessaire de trouver des ressources financières pour la commune. Il est donc proposé au conseil municipal les tarifs suivants à savoir :

- Habitants de la commune : **12 € les 3 mètres ;**
- Particuliers extérieurs : **15 € les 3 mètres ;**
- Professionnels de la commune : **9 € le mètre ;**
- Professionnels extérieurs : **10 € le mètre.**

La brocante se tiendra dans la rue Georges Pompidou, qui en terme de sécurité, d'organisation et afin de faire vivre cette partie du village est l'idéale. Elle aura lieu le dimanche

20 septembre 2026.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale demande quel était le tarif de la brocante l'an dernier.

M. le Maire indique qu'il était de 5 € pour 3 mètres, puis 15 € pour les 3 mètres supplémentaires.

M. Kevin BUSSIGNIES, conseiller municipal s'interroge sur les tarifs pratiqués dans les communes alentour.

M. Dominique VAAST, conseiller minicipal répond qu'en moyenne, ils se situent entre 4 € et 5 € le mètre ; pour les professionnels, ils varient de 7 € à 15 €, et l'emplacement pour un Food truck est d'environ 300 €.

Adoptée a 19 voix pour et 0 voix contre.

VI.VOTE SURTAXE EAU 2026 :

Délibération N°06056226034

M. le Maire nous informe que la commune de Sacy-le-Grand bénéficie actuellement d'un prix de l'eau relativement bas comparé aux communes environnantes. Toutefois, des travaux sur les réseaux d'eau potable doivent être réalisés, ce qui nécessite d'anticiper leur financement.

Par ailleurs, la commune s'est engagée, sous la précédente mandature, dans le cadre du SPRE (Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau). À ce titre, il est indispensable de programmer des travaux afin de pouvoir prétendre à l'obtention de subventions.

Le coût actuel de la surtaxe d'eau potable est de 1,00 € / m³. Il sera proposé d'augmenter la surtaxe d'eau potable à **1,20 € / m³** soit 0.20 cts en plus.

- **D'AUGMENTER** la surtaxe sur l'eau potable à **1,20 € / m³**.
- **DE DIRE QUE** ce montant s'appliquera dès le 1^{er} juillet 2026.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande ce que cela représente dans son ensemble.

M. le Maire répond qu'il est difficile de l'évaluer précisément, car cela dépend de la consommation réelle. Il précise toutefois que, lors du rapport présenté l'an dernier par la SUEZ, une baisse avait été constatée.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande qu'une estimation soit fournie pour la prochaine réunion.

Adoptée a 18 voix pour et 1 abstention.

VII.VOTE SURTAXE ASSAINISSEMENT 2026 :

Délibération N°06056226035

M. le Maire indique qu'il est également proposé d'augmenter le montant de la surtaxe d'assainissement afin d'anticiper des travaux futurs.

Le coût actuel de la surtaxe d'assainissement est de 0,20 € / m³. Il est proposé d'augmenter la surtaxe d'assainissement à **0,30 € / m³** soit 0.10 cts en plus.

- **D'AUGMENTER** la surtaxe sur l'assainissement à **0,30 € / m³**.
- **DE DIRE QUE** ce montant s'appliquera dès le 1^{er} juillet 2026.

M. le Maire indique que cette mesure vise à anticiper de futurs travaux.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande ce que cela représente en supplément à l'année pour la commune, ainsi que l'impact en m³ pour une facture moyenne.

M. le Maire répond que, l'an dernier, il avait été estimé qu'un foyer verrait une hausse de 6 à 8 € par an.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande si cela concerne l'eau et l'assainissement.

M. le Maire précise que cette augmentation de 6 à 8 € par an concerne l'assainissement et que, pour l'eau, la hausse est légèrement supérieure, d'environ 15 € par an.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale souligne qu'il existe un devoir d'information auprès de la population afin d'expliquer et de justifier ces augmentations.

M. le Maire confirme qu'une communication sera réalisée auprès des habitants de la commune. Il ajoute que, lors du rattachement de la commune de Sacy-le-Grand à la Communauté de communes, le prix pourrait augmenter de manière significative, atteignant environ 8 € le m³ afin de s'aligner sur les autres communes.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande que la communication porte également sur les travaux à venir.

M. Sliman MELLOUK, Adjoint au Maire indique qu'il existe également un surcoût sur les matériaux de construction, ce qui se répercute sur les devis.

Adoptée a 19 voix pour et 0 voix contre.

VIII.BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE : **Délibération N°06056226036**

M. le Maire nous signale que les membres du conseil ont été destinataire des budgets en annexe de la note de synthèse.

La commune de Sacy-le-Grand dispose d'un budget particulièrement contraint. Il est donc nécessaire de réaliser des économies sur plusieurs postes de dépenses, tout en recherchant des recettes supplémentaires, même si celles-ci restent limitées.

Dans ce contexte, la reconstitution d'un fonds de roulement apparaît indispensable afin de permettre la réalisation de projets sur la mandature 2026-2032. Par ailleurs, la capacité d'emprunt de la commune étant déjà à son maximum, les marges de manœuvre financières demeurent très restreintes.

Nous allons procéder au vote par chapitre du budget fonctionnement.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande ce que signifie exactement le fait que la capacité d'emprunt de la commune soit à son maximum.

M. le Maire répond qu'à l'heure actuelle, la commune ne peut plus emprunter.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande par rapport à quels éléments cette situation est évaluée.

M. le Maire explique que les dépenses sont trop élevées au regard des recettes, compte tenu de la situation financière dans laquelle la commune a été reprise. M. Isambourg expliquera les chiffres lors d'un prochain conseil municipal.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal demande un récapitulatif des emprunts de la commune, avec les échéances à venir.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale demande un détail des chapitres, s'agissant d'un premier budget.

M. le Maire développe sur les articles pour la compréhension de tous

M. Kevin BUSSIGNIES, conseiller municipal demande pourquoi les dépenses en fournitures de voirie ont augmentées.

M. le Maire répond qu'il s'agit de factures de 2025 et du début de l'année 2026, correspondant à des engagements pris antérieurement et réalisés sur le présent mandat.

Mme Valérie SNOECK, Adjointe au Maire informe que les budgets ont été envoyés en avance afin que nous puissions les lire chez nous et identifier d'éventuelles questions spécifiques sur certains points.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale précise que, s'agissant du premier conseil, cette lecture a une vocation pédagogique afin de faciliter la compréhension.

Mme Valérie SNOECK, Adjointe au Maire demande si, lors des mandats précédents, elle avait déjà eu accès aux budgets.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale explique que, lors du premier conseil du mandat précédent, les articles étaient détaillés.

M. Jean-Luc PARIS, conseiller municipal indique que ces informations sont également importantes pour le public.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale demande de détailler l'article concernant les indemnités des élus

M. le Maire répond qu'effectivement nous avons choisi de prendre l'enveloppe global annuelle soit 59 112€ pour le maire et les 3 adjoints.
Nous savions également qu'une dotation supplémentaire devait être accordées pour les élus qui est de 4 188€ alors que l'année passée elle était de 293€.
Votre enveloppe annuelle sur la mandature précédente était de 46 336,92€ pour le maire, 3 adjoints et 2 conseillers délégués à savoir que vous aviez démarré la mandature avec 4 adjoints ce qui aurait dû ajouter sur votre enveloppe annuel une somme de 51 783€.
Soit une différence avec notre enveloppe de 7 329€ qui est compensé par la dotation des élus de 4 188€ ce qui fait un reste ou une augmentation réelle de 3 141€.

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale évoque qu'en N-1 il y avait que 3 adjoints et non 4. Que l'adjoint qui a démissionné n'est pas resté longtemps.

M. le Maire répond qu'il a fait son calcul par rapport au début de l'ancien mandat et non en N-1

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale qu'il y a une différence d'environ 8 000€ car en N-1 il y avait que 3 adjoints et non 4

M. Sliman MELLOUK, Adjoint au Maire demande à M. Jean Luc PARIS de développer sur la somme d'environ 100 000€ qu'il avait évoqué lors du conseil municipal du 21 mars 2026 car il ne trouve pas à quoi correspond ce montant

M. Jean Luc PARIS, conseiller municipal lui confirme qu'il lui fera un retour sur ce montant

M. le Maire développe sur les articles recettes en fonctionnement

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale, demande combien rapportent les loyers de la maison médicale.

M. le Maire répond que l'information lui sera transmise

M. Jean Luc PARIS, conseiller municipal s'interroge sur l'enquête publique par rapport au city stade

M. le Maire répond que le commissaire enquêteur n'a pas encore rendu son rapport, qu'il faut attendre début mai

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **1 007 829,38 €**

Recettes : **1 007 829,38 €**

M. le Maire informe qu'il faut aussi procéder au vote du budget investissement, qui celui-ci fera l'objet d'une décision modificative lors du prochain conseil municipal, pour réaliser deux petits projets (l'achat de deux PC mairie et l'achat des panneaux stops). Nous récupérons une situation d'investissement qui ne nous permettra pas de réaliser de projet pour cette année 2026 l'ancienne équipe municipale ayant fait des restes à réaliser et ayant engagé ces sommes sans aucune recette en face ce qui est déplorable. Les dépenses seront financées par le faible excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **256 627,87 €**

Recettes : **256 627,87 €**

Adoptée à 19 voix pour et 0 voix contre

IX.BUDGET PRIMITIF 2026 – EAU : *Délibération N°06056226037*

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **180 541,17 €**

Recettes : **180 541,17 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **255 737,74 €**

Recettes : **255 737,74 €**

Adoptée à 19 voix pour et 0 voix contre

X. BUDGET PRIMITIF 2026 – ASSAINISSEMENT :

Délibération N°06056226038

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **206 718,47 €**

Recettes : **206 718,47 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **317 024,55 €**

Recettes : **317 024,55 €**

Adoptée à 19 voix pour et 0 voix contre

XI. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURES DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Les horaires du secrétariat vont être modifiés afin de mieux répondre aux attentes de la population. Ces changements entreront en vigueur à compter du **18 mai 2026** et se présenteront comme suit :

- Mardi : de 15h à 18h30 (au lieu d'une fermeture à 19h) ;
- Mercredi : de 10h à 12h (aucune ouverture n'était assurée jusqu'à présent) ;
- Jeudi : de 9h à 12h et de 15h à 17h (aucun changement) ;
- Vendredi : de 15h30 à 18h30 (au lieu d'une fermeture à 19h30).

XII. DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU SMOTHD :

Délibération N°06056226039

M. le Maire nous indique que le choix d'un titulaire est à faire pour les membres délégués au SMOTHD Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Créé le **6 juin 2013**, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), avait pour objectif la construction du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné de l'Oise et l'accompagnement des collectivités publiques dans leurs projets d'information géographique et de e-administration.

Titulaire déléguée du SMOTHD M. le Maire propose Alain CLAIN.

Adoptée à 19 voix pour et 0 voix contre.

XIII. CHOIX ENTREPRISE POUR LA PHASE 2 DES TRAVAUX RUE DE CATENOY :

Délibération N°06056226040

M. le Maire informe que de deux devis ont été demandés relatifs à la phase 2 des travaux rue de Catenoy. Ces interventions sont prévues fin juin / début juillet 2026 et seront imputées sur le budget eau potable, en lien avec le SPRE.

Après comparaison des propositions et en concertation avec M. Mahieux, je vous propose de retenir la société Labbe pour un montant de 65 071,20 € TTC.

Adoptée à 19 voix pour et 0 voix contre

XIV.DESIGNATION DES ELUS MUNICIPAUX DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA CCPOH :

M. le Maire indique qu'il faut statuer pour les conseillers municipaux pour les commissions intercommunales de la CCPOH avec deux personnes de la majorité et une personne de la minorité. Il indique aussi qu'il a enlevé une personne de la majorité pour mettre une personne de la minorité comme cela été demandé lors du conseil municipal du 9 avril 2026.

Commission des finances et des marchés publics :

- M. Christopher CAMMERMAN
- M. Vincent QUENTON
- M. Jean luc PARIS

Commission environnement, déchets et voies douces :

- Mme Audrey DELIGNY
- M. Dominique VAAST
- M. Jean luc PARIS

Commission tourisme :

- Mme Léa BOURDEAU
- Mme Véronique DROBNJAK
- Mme Delphine STURARO

Commission développement économique :

- M. Christopher CAMMERMAN
- M. Kévin BUSSIGNIES
- Mme Delphine STURARO

Commission culture :

- Mme Martine FAGET
- Mme Valérie PHOUMALY
- M. Jeand luc PARIS

Commission aménagement du territoire :

- M. Marc MOISSON
- M. Sliman MELLOUK
- Mme Sophia CLERY

Commission de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la solidarité :

- Mme Tifiane AROLO
- Mme Christelle FRANCILLONNE
- Mme Sophia CLERY

XIV.INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES :

L'Algeco :

M. le Maire nous informe que l'**Algeco** a été retiré le mardi 21 avril 2026.

De la terre a été remise à l'emplacement de l'Algeco afin de sécuriser les lieux pour les élèves.

M. le Maire remercie Frédéric ainsi que Sliman et Remy pour coup de main et l'Earl PAUL pour avoir offert la terre.

Hameau de Ladrancourt :

À la suite de l'enlèvement de deux PPM ayant entraîné une dégradation de la route et du chemin, les sociétés concernées et la mairie se sont rapprochées afin de résoudre la situation dans les meilleurs délais.

La société Pivetta est intervenue pour remettre en état le chemin. Concernant la route, les réparations seront réalisées à l'issue des derniers travaux effectués au sein du marais, afin d'éviter toute détérioration de la nouvelle voirie.

Créations de stops sur les départementales :

M. le Maire annonce que lors de la campagne électorale, et afin de réduire la vitesse avec des moyens d'investissement limités, plusieurs aménagements de circulation vont être mis en place prochainement.

La création de deux intersections à « 4 stops » est prévue :

- au croisement de la rue de Catenoy, de la rue Gambetta, de la rue de la Plaine et de la rue du Sergent Grévin ; 4 stop
- au croisement de la rue René Prévost et de la rue de Saint-Martin-Longueau, en direction de Sacy-le-Petit ; 4 stop

Mme Delphine STURARO, conseillère municipale demande où se trouve la rue de Sacy le petit.

M. le Maire lui indique que celle-ci se trouve en face de celle de la rue Georges Pompidou

Par ailleurs, les « cédez-le-passage » situés rue d'Avrigny et rue de Cinqueux seront remplacés par des panneaux « stop ».

Enfin, rue de Labruyère, la priorité à droite à l'intersection avec la rue Jean Moulin sera supprimée et remplacée par un « stop ».

Ces aménagements visent à améliorer la sécurité et à apaiser la circulation.

M. le Maire indique qu'il y a un total d'investissement d'environ 4 000€.

Les Jeux inter villages :

La commune de Sacy-le-Grand fait partie maintenant des jeux inter villages avec la couleur orange qui reprend les couleurs du logo de la commune. Les jeux auront lieu le premier week end de juillet. Une communication sera faite à ce sujet. **M. le Maire** indique la commune sera face aux communes d'Angicourt, Brenouille, Rieux, Cinqueux et Monceau.

M. le Maire informe qu'il faut 10 personnes entre 10 et 15 ans et 12 personnes au-dessus de 15 ans.

Point sur la chasse à l'œuf :

Mme Valérie SNOECK, Adjointe au Maire remercie toutes les personnes qui sont venues pour la chasse à l'œuf. C'était un moment très sympathique surtout pour les enfants du village et du groupe scolaire. Elle remercie également les parents d'élèves qui ont participé notamment pour les gâteaux et tenir les stands.

Mme Valérie SNOECK, Adjointe au Maire propose que cette animation soit reproduite l'année prochaine.

Cérémonies/Manifestations :

-Cérémonie du 8 mai à 11h00

-Fête des voisins le 29 mai sur la place de la mairie

-6 et 7 juin spectacle au Ranch PF

-13 juin forum des associations 10h à 17h

M. Kevin BUSSIGNIES, conseiller municipal demande l'horaire pour la fête des voisins

M. le Maire lui répond que cela commence vers 19h00

Mme Véronique DROBNJAK, conseillère municipale nous indique que lors du forum des associations il y aura un stand alimentaire qui sera tenu par les élus, notamment frites, saucisses. Il y aura une douzaine d'associations mais ayant pas tous les retours.

Séance levée à 20h16.